

Image not found or type unknown



Refus de ceder les parts sociales

Par **raclif_old**, le **08/10/2007** à **17:17**

Bonjour,
Je suis actuellement gérant d'une petite SARL.
L'ancien gérant qui vient de démissionner, possède 45% des parts sociales et ne souhaite pas les céder.
De mon côté je souhaite vraiment récupérer l'ensemble de ses parts. L'actionnaire majoritaire souhaiterait également qu'il me les cède.
Existe-t-il un moyen pour l'obliger à nous les céder?
Le seul moyen que nous voyons pour le moment est d'ouvrir une autre société mais avec le risque que cela soit vu comme un détournement d'actif, non?
Merci